

SANTÉ

Le gouvernement charge le député Yves Bur d'une mission pour réformer la couverture maladie de ce régime spécial à la démographie déclinante. La gratuité totale des soins et le déficit des établissements posent problème.

Réforme sensible en vue pour le régime de Sécurité sociale des anciens mineurs

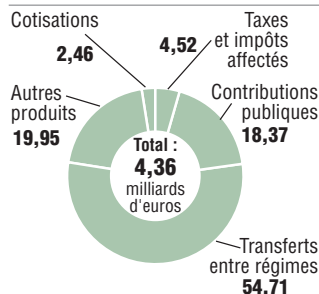
C'est une réforme qui affectera peu de monde, mais elle est sensible, car elle concerne une population âgée aux revenus peu élevés. Le gouvernement vient d'engager une réflexion sur le régime d'assurance-maladie des anciens mineurs et de leurs ayants droit. La ministre de la Santé, Roselyne Bachelot, a chargé le député UMP Yves Bur d'une mission sur ce sujet. Il devra rendre ses conclusions d'ici à cet été. *« Je ferai un état des lieux le plus objectif et exhaustif possible », explique l'élu du Bas-Rhin, spécialiste de l'assurance-maladie. Mes propositions devront éviter de pénaliser les personnes qui sont réellement en difficulté. »*

La Sécurité sociale des mines est un régime spécial en déclin démographique rapide. Il compte moins de 10.000 cotisants – dont un tiers sont les salariés du régime lui-même –, et vit donc en quasi-totalité de subventions de l'Etat et de transferts des autres régimes de Sécurité sociale. Près de 200.000 personnes, aux trois quarts des résidents des bassins miniers du Nord et de l'Est, bénéficient de prestations maladie particulièrement avantageuses.

Exception en France, le régime

Les recettes de la Sécurité sociale minière

En %



idé / Source : Sécurité sociale minière

Avec moins de 10.000 cotisants, le régime des mines vit en quasi-totalité de subventions de l'Etat et de transferts d'autres régimes.

gère lui-même des centres de santé, des maisons de retraite, des pharmacies, des laboratoires d'analyses médicales et même des services d'ambulance. Résultat, la totalité des soins sont gratuits pour les affiliés. Impossible, donc, d'appliquer les mesures d'économies qui pèsent sur les autres assurés, comme la participation forfaitaire de 1 euro

pour chaque consultation de médecin ou les franchises sur les transports sanitaires et les boîtes de médicaments.

Des avantages supprimés

Pour compenser ce manque à gagner, qui représente environ 17 millions d'euros, le gouvernement a pris un décret en décembre supprimant d'autres avantages du régime, notamment les taux de remboursement plus favorables que le droit commun en vigueur pour les cures, les transports en ambulance ou la pharmacie. La levée de boucliers a été immédiate. Une manifestation organisée par l'intersyndicale des mineurs a rassemblé plus de 1.500 personnes à Paris le mois dernier. *« Nos affiliés ont en moyenne 77 ans. Certains renoncent à aller se soigner car les frais de transport ne sont plus pris en charge »,* souligne Raymond Frackowiak, l'un des administrateurs CGT du régime. Yves Bur devra trouver une solution à ce problème délicat.

Autre chantier, celui des centres de santé et des maisons de retraite. Ils affichent un déficit élevé, bien qu'en diminution. Une convention prévoit de transférer la gestion de

ces établissements à des associations à but non lucratif, mais cela pose des problèmes en raison du statut du personnel. La Cour des comptes juge qu'il y a des « sureffectifs » et que la récente renégociation de la convention collective s'avère « coûteuse » en raison des hausses de salaires substantielles prévues.

VINCENT COLLEN